

M. Forrestall: Monsieur le président, puis-je poursuivre pendant une minute?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je crois que nous accordons tous cette minute de grâce au député.

Des voix: D'accord.

M. Forrestall: Monsieur le président, je termine en disant que même s'il était formidable de prendre cette initiative nous-mêmes, je ne crois pas que nous puissions le faire. D'aucuns se plaignent que l'on accorde trop de subventions aux provinces Maritimes, et que le reste du pays ne veut pas en porter le fardeau. J'ai bien peur que nous devrions continuer à accepter de l'aide, même si cela nous déplaît étant donné qu'il n'existe pas de régions de commercialisation suffisamment grandes chez nous pour y attirer et faire vivre l'industrie secondaire. C'est pourquoi nous aurons besoin de quelque forme d'aide permanente. Nous en aurons besoin, par exemple, jusqu'à ce que nous entreprenions des travaux comme celui du bassin des Mines et que nous investissions dans l'exploration des nappes de pétrole près des côtes de la Nouvelle-Écosse.

Ce n'est que lorsque nous pourrions retirer les bénéfices d'investissements semblables que nous pourrions espérer reprendre le dessus dans les provinces Maritimes. La Nouvelle-Écosse n'a pas d'arrière-pays. L'Île-du-Prince-Édouard n'en a pas non plus, et n'en aura que si mon honorable ami de Hillsborough arrive à convaincre Joey Smallwood que Terre-Neuve doit s'unir à l'Île-du-Prince-Édouard. La province insulaire serait alors dotée d'un arrière-pays. L'arrière-pays de la Nouvelle-Écosse, c'est, pour ainsi dire, l'océan et ses vastes ressources, ainsi que celles du plateau continental. Toutefois, ce n'est que lorsque ces ressources seront mises en valeur que nous tirerons pleinement profit de l'arrière-pays que constitue la mer. En attendant, le reste du pays devra nous aider dans plusieurs domaines, notamment celui des transports.

L'aménagement de la baie de Fundy pourrait constituer l'œuvre technique la plus considérable jamais entreprise en Amérique du Nord. Son envergure défie l'imagination et suscite chez certains un enthousiasme débordant. Elle pourrait relancer la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Ses effets secondaires se feraient sentir dans l'Île-du-Prince-Édouard, qui prendrait alors bien plus d'attrait pour Terre-Neuve. En un mot, cette entreprise améliorerait le sort des provinces de l'Atlantique.

M. le président: L'article 8 est-il adopté?

M. Douglas: Monsieur le président, je croyais qu'il était entendu qu'au cours de l'examen de cet article nous aurions l'occasion de discuter des pouvoirs qui sont accordés au ministre et qu'alors le ministre ferait une déclaration. Nous espérons l'entendre vendredi dernier, mais je suppose que nous avons pris trop de temps et qu'il n'a pas pu la faire. Je crois qu'il pourrait s'acquitter de cette tâche sur-le-champ, vu que nous discutons de cet article. Il faudrait qu'il la fasse avant l'adoption de cet article.

[M. le président.]

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, je croyais que c'était là l'entente. Je ne m'étais pas rendu compte que les députés d'en face avaient terminé si tôt et c'est pour cela que je n'ai pas demandé la parole. Je serai des plus heureux d'apporter les précisions que je possède et de répondre du mieux que je pourrai aux questions qui ont été posées en comité.

D'abord, monsieur le président, puis-je signaler que le bill lui-même n'accorde aucun nouveau pouvoir au ministre, et j'ai l'impression que ce point inquiétait certains députés. Le député de Kamouraska, plus particulièrement, je crois, a demandé pourquoi on parlait d'énergie hydro-électrique dans le bill et si le passage de l'alinéa a) de l'article 8 «l'énergie, notamment l'énergie hydro-électrique» avait une signification particulière. D'autres députés je pense ont demandé pourquoi on incluait les mines et les autres ressources non renouvelables et si cette partie prévoyait de nouveaux pouvoirs. Il serait peut-être utile dès le départ que j'essaie de faire un peu de lumière sur ce point. Je tiens à signaler qu'aucun nouveau pouvoir n'est prévu concernant l'énergie, les mines, les ressources et les relevés techniques dans le présent bill.

● (3.30 p.m.)

L'article 8 vise à établir ce que seront respectivement les responsabilités du nouveau ministre—qui devient compétent pour les ressources en eau qui étaient jusqu'ici du ressort du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—et celles que ce même ministre continuera à assumer dorénavant. Le problème résulte du fait que, même si naguère la compétence gouvernementale pour les ressources en eau appartenait avant tout à ce ministre et qu'elle est attribuée maintenant essentiellement au nouveau ministre, les mots «notamment l'énergie hydro-électrique» sont inclus dans l'article 8 a) afin d'indiquer que si, d'une manière générale, les ressources en eau relèveront du nouveau ministre, elles continueront à être du ressort du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour autant qu'il s'agisse du développement de l'énergie hydro-électrique. C'est pour cette raison que ces mots figurent à cet endroit. De même, quand cet article parle de mines, minéraux et autres ressources non renouvelables, ceci n'implique pas une compétence nouvelle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais signifie tout simplement qu'au fond, cette distinction entre les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables constituera la ligne de partage entre les attributions du nouveau ministre et celles du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Les ressources renouvelables en général relèveront du nouveau ministre de l'Environnement si la Chambre juge à propos d'adopter le bill. Les ressources non renouvelables continueront, comme par le passé, d'être administrées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'y aura pas de nouveaux pouvoirs et l'objet de l'article 8 n'est pas d'en prévoir, mais, par suite de la répartition des pouvoirs à laquelle donne lieu la séparation des ressources renouvelables et des ressources non renouvelables, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'intéressera plus que par le passé à l'aspect économique des problèmes. Selon certains députés,